

## Déclaration CE de Conformité

**Robot-Coupe® SNC**, en qualité de fabricant et de personne autorisée à constituer le dossier technique, déclare que toutes les machines, objet de la présente notice d'instructions originale, ainsi que leurs accessoires et leurs emballages, sont conformes :

- aux exigences essentielles des directives européennes suivantes et aux législations nationales les transposant :
  - Directive "Machines" **2006/42/CE**,
  - Directive "Compatibilité Électromagnétique" **2014/30/UE**,
  - Directive "Réduction des Substances Dangereuses dans les Équipements Électriques" (RoHS) **2011/65/UE**,
  - Directive "Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques" (DEEE) **2012/19/UE**,
- au Règlement **(CE) n°1907/2006** (dernière version consolidée) concernant "l'Enregistrement, l'Évaluation et l'Autorisation des Substances Chimiques, ainsi que les Restrictions applicables à ces Substances (REACH)" et qu'à ce titre, aucun produit, accessoire et leurs emballages vendus par Robot-Coupe® SNC, ne contient de substance inscrite sur la liste candidate de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et considérée comme extrêmement préoccupante,
- au Règlement **(CE) n°1935/2004** "Matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires",
- au Règlement **(CE) n°2023/2006** "Bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires",
- au Règlement **(UE) n°10/2011** "Matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires",
- aux dispositions des normes européennes harmonisées suivantes :
  - **EN ISO 12100** Sécurité des Machines – Principes généraux de conception,
  - **EN 60204-1** Sécurité des Machines – Équipements électriques des machines,
  - **EN 60529** Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP) :
    - Exigences selon EN 60204-1. IP34 minimum pour les enveloppes des systèmes de commande.
- et selon la catégorie de l'appareil, aux dispositions des normes européennes harmonisées précisant les prescriptions relatives à la sécurité et à l'hygiène :
  - **EN 454** ..... Batteurs-Mélangeurs,
  - **EN 1678** ..... Coupe-Légumes (et Extracteurs de Jus),
  - **EN 12852** ..... Préparateurs Culinaires et Blenders,
  - **EN 12853** ..... Batteurs et Fouets Portatifs (Mixers plongeants),
  - **EN 13208** ..... Éplucheuses à Légumes,
  - **EN 13621** ..... Essoreuses à Salade,
  - **EN 14655** ..... Machines à Couper les Baguettes,
- le tout en référence à la version en vigueur à la date de la présente Déclaration pour toutes directives, règlements et normes ci-dessus, ainsi qu'à tous les règlements (UE) applicables qui les modifient, les corrigent et/ou les rectifient à cette même date.

Révision R024

Fait à Montceau-les-Mines, le 12 mars 2025.

Jean-Marie LOZANO  
Directeur des Opérations Industrielles